



BERNER JÄGERVERBAND

FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

Ausbildungskommission * Commission pour la formation

Programme pour la

FORMATION DES CANDIDATS CHASSEURS DANS LE CANTON DE BERNE
En vigueur dès janvier 2005 / Is.

La formation théorique comprend les matières suivantes:

Matière	Contenu	Heures / an
Législation sur la chasse	Lois fédérale et cantonale, ordonnances et règlements, contrôle des animaux tirés et statistiques de chasse	16
Connaissance de la chasse	Histoire de la chasse, éthique de chasse, protection du gibier, respect du gibier, types de chasse, usages, exercice de la chasse, réaction du gibier au coup de feu et indices laissés, brisées et rameaux	10
Chiens de chasse	Histoire de leur évolution, morphologie, élevage, détention, maladies, races, éducation, alimentation, vaccins	6
Protection du gibier	Buts et organisation de la protection, travaux de protection (biotopes), influences sur l'environnement, chasse en tant que protection	16
Connaissance de la nature	Paysage naturel et paysage cultivé, biocénoses, arbres, buissons, fleurs, champignons, fruits, baies, etc.	
Connaissance du gibier et des oiseaux	Notions de base de l'écologie du gibier, espèces de gibier, populations de gibier, maladies du gibier, croissance, détermination de l'âge, alimentation	14
Connaissance des armes et optique	Droit des armes, armes blanches, armes de poing, armes longues, munition à grenaille et à balle, balistique, maniement, optique de chasse et accessoires	16
Total des heures pour l'année de formation		78

La formation pratique est coordonnée par d'autres commissions au sein de la Fédération des chasseurs bernois